



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
26 mars 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme
Quatre-vingt-septième session
Genève, 22-26 janvier 2024

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-septième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 26 janvier 2024

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-septième session	2
II. Résumé du Président	3
III. Questions d'organisation.....	7
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-huitième session du Groupe de travail.....	8
II. Participation	9



Introduction

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a tenu sa quatre-vingt-septième session au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 26 janvier 2024. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

I. Décisions prises par le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme à sa quatre-vingt-septième session

A. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2025 (partie A du projet de budget-programme)

(Point 3 de l'ordre du jour)

Conclusions concertées

Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme,

Ayant examiné le projet de plan-programme de la CNUCED et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2025 (partie A du projet de budget-programme),

1. *Prend note* du document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2025 (partie A du projet de budget-programme), publié sous la cote TD/B/WP(87)/CRP.2 ;

2. *Prie* la Secrétaire générale de la CNUCED de tenir compte des observations qui auront été formulées et des éléments qui auront été fournis au cours de la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail ainsi que du document TD/B/WP(87)/CRP.2 dans les contributions au projet de budget-programme pour l'année 2025 qu'elle soumettra au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour examen ultérieur par l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes subsidiaires, en mettant en évidence les attentes des États membres ;

3. *Prie en outre* le secrétariat de recueillir les observations des États membres de la CNUCED au sujet du document final qui sera soumis pour examen à l'Assemblée générale des Nations Unies et aux organes subsidiaires, notamment pour ce qui est des ressources proposées, et au sujet du document final de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies ;

4. *Accueille avec satisfaction* les présentations faites par le secrétariat, notamment par le Secrétaire général adjoint, et invite la CNUCED à continuer de tenir compte des objectifs définis dans le Pacte de Bridgetown dans ses plans-programmes ;

5. *Constate* que la qualité des résultats, des mesures des résultats et du document présenté dans son ensemble ne cesse de s'améliorer et demande au secrétariat de continuer d'apporter des améliorations sur la base des observations communiquées par le Groupe de travail ;

6. *Prend note avec satisfaction* des informations que le secrétariat a communiquées aux États membres par l'intermédiaire du portail des délégations au sujet des ressources allouées à la CNUCED pour 2024, de la représentation des régions géographiques et de la répartition hommes-femmes parmi le personnel de l'organisation et de l'utilisation des programmes de stages au secrétariat de la CNUCED en 2023, et invite le secrétariat à continuer de fournir de telles informations, si possible plus détaillées et ventilées par division, et d'agir pour une représentation mieux équilibrée des régions géographiques et une meilleure répartition hommes-femmes ;

7. *Constate avec satisfaction* que le rapport d'exécution des prestations prévues pour l'année 2023 a été porté à la connaissance des États membres, conformément aux conclusions concertées adoptées à la session précédente, et demande au secrétariat de

s'efforcer de publier ledit rapport suffisamment tôt pour que les États membres puissent dûment l'examiner et de continuer d'améliorer la cohérence des informations communiquées au titre des différents sous-programmes et de supprimer les doublons dans les prestations à fournir.

26 janvier 2024

B. Autres décisions du Groupe de travail

Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2025 (partie A du projet de budget-programme)

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le 26 janvier 2024, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a adopté des conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour (voir la section A du chapitre I ci-dessus).
2. À sa séance plénière de clôture également, au titre du point susmentionné de l'ordre du jour, le Groupe de travail a achevé les discussions concernant le projet de plan-programme de la CNUCED et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2025, qui figurent dans le document TD/B/WP(85)/CRP.1. Le Président de la session a informé les membres que le projet de document révisé serait publié sous la cote TD/B/WP(87)/CRP.2.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

3. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a ouvert les débats. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Jamaïque (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Égypte (au nom du Groupe des États arabes) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies) ; Chine ; Barbade ; Pérou ; États-Unis d'Amérique ; République islamique d'Iran ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Canada ; État de Palestine ; Fédération de Russie ; République arabe syrienne ; Indonésie ; Bahamas ; Égypte ; Nicaragua.

4. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a présenté les orientations générales du projet de plan-programme pour 2025 et le contexte dans lequel celui-ci avait été établi. Le plan-programme était le projet d'avenir de la Secrétaire générale pour la CNUCED et faisait de la durabilité la question transversale par excellence, suivant le Pacte de Bridgetown. Il tenait compte des observations que les États membres avaient formulées pendant la séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2025. Il revêtait une importance particulière, car il guiderait la CNUCED dans les travaux qu'elle mènerait durant l'année qui suivrait son soixantième anniversaire et à l'approche de la seizième session de la Conférence, au cours de laquelle son mandat serait renouvelé.

5. Le Secrétaire général adjoint a présenté les résultats pour 2023, tels qu'ils figuraient dans le plan-programme, et précisé qu'un exposé plus détaillé des activités serait fourni dans le prochain rapport annuel. Il a aussi présenté les résultats proposés pour 2025, compte tenu de l'évolution des besoins des membres. Il a fait le point sur le budget approuvé pour 2024, le déploiement de la gestion axée sur les résultats et du cadre de résultats, la situation financière de l'organisation et les problèmes de liquidités.

6. Un groupe régional et une délégation ont affirmé que les problèmes de liquidités freinaient sensiblement la CNUCED dans l'exécution de son programme de travail et ont demandé aux États membres de verser leurs contributions au budget ordinaire de l'ONU en temps voulu.

7. Quelques groupes régionaux et délégations ont rappelé qu'il était important de poursuivre la mise en application du Pacte de Bridgetown¹ et demandé au secrétariat de la CNUCED de mettre pleinement en œuvre le paragraphe 127 bb) de cet instrument. Ils ont remercié le Groupe de l'assistance au peuple palestinien, de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement, pour ses travaux et ses efforts, et, en vue de son renforcement, ont demandé à la Secrétaire générale de la CNUCED de pourvoir les trois postes inscrits au budget ordinaire et de reclasser le poste P2 d'économiste adjoint de 1^{re} classe inscrit au budget ordinaire en un poste P3 d'économiste. Ils ont aussi demandé à la Secrétaire générale de la CNUCED d'informer les États membres des progrès accomplis aux sessions ultérieures du Conseil du commerce et du développement et du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.

8. Quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont accueilli favorablement les informations relatives à la représentation des régions géographiques et à la répartition hommes-femmes que le secrétariat avait communiquées. Ils ont relevé que la répartition hommes-femmes était bien mieux équilibrée au sein du personnel et ont demandé au secrétariat de continuer de fournir des informations à cet égard et de s'employer à améliorer la représentation des régions géographiques. Un groupe régional a fait observer que, bien qu'importantes, les questions de genre ne devaient pas empêcher un groupe régional de présenter des candidats, car cela reviendrait à le priver de moyens d'action.

9. Quelques groupes régionaux et une délégation ont remercié le secrétariat pour le rapport sur l'exécution des prestations prévues pour 2023, qu'il avait fourni à leur demande. Un groupe régional a indiqué que le document gagnerait à être plus cohérent et ont demandé instamment au secrétariat d'être attentif à la manière dont étaient comptabilisés certains types de prestations dans les différents sous-programmes afin d'éviter les doublons.

10. Un groupe régional et une délégation se sont félicités de l'élaboration d'une stratégie en faveur des petits États insulaires en développement et ont invité les partenaires de développement à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pertinent.

11. Quelques groupes régionaux et une délégation ont remercié le secrétariat d'avoir fourni le projet de plan-programme pour 2025 en temps voulu et ont constaté une amélioration sensible non seulement de la qualité du document, mais aussi des résultats et des mesures des résultats, grâce aux enseignements théoriques et pratiques acquis les années précédentes.

12. Quelques groupes régionaux ont invité le secrétariat à renforcer les synergies avec d'autres entités du système des Nations Unies et à favoriser l'échange d'idées et la coopération entre les acteurs des différents sous-programmes afin que le plan-programme puisse être mené à bonne fin. Un groupe régional a relevé que, face aux difficultés financières causées par le défaut de versement des contributions au budget ordinaire, le Cabinet de la Secrétaire générale recruterait un expert en vue d'une collecte centralisée et plus cohérente de ressources budgétaires. Il a dit que de plus amples renseignements sur le sujet seraient les bienvenus.

13. Un groupe de pays a proposé de modifier le paragraphe 12.47 g) du projet de plan-programme, relatif au sous-programme 3 « commerce international et produits de base », afin qu'après le mot « polices », soit insérée la formule « including those related to the application of unilateral economic, financial or trade coercive measures ». En conséquence, le paragraphe 12.47 g) se lirait comme suit en français : « Assurer le suivi et rendre compte des tendances et politiques commerciales actuelles, y compris celles qui concernent l'application de mesures coercitives unilatérales de nature économique, financière ou commerciale, et de leur contribution à un développement inclusif, durable et résilient afin d'établir des recommandations à l'intention des États membres ».

14. De nombreuses délégations ont souscrit à la proposition de modification du paragraphe 12.47 g), relatif au sous-programme 3, et considéré que les mesures coercitives unilatérales de nature économique et les tendances qui en découlaient devaient être analysées

¹ TD/541/Add.2.

avec une plus grande attention afin que leurs effets délétères puissent être atténués par la voie de recommandations.

15. Un groupe régional et plusieurs délégations se sont opposés à la modification proposée, au motif que les mesures coercitives unilatérales de nature économique ne relevaient pas du mandat de la CNUCED.

B. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2025 (partie A du projet de budget-programme)

(Point 3 de l'ordre du jour)

16. Faisant fond sur la présentation du Secrétaire général adjoint, le Directeur du Cabinet de la Secrétaire générale a exposé les différentes étapes de l'examen et de l'approbation du projet de plan-programme pour 2025. La première étape avait été la tenue, en octobre 2023, d'une séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme. La deuxième étape était l'examen formel du projet de plan-programme à la session du Groupe de travail. À l'issue d'autres étapes, également décrites, le processus aboutirait à l'approbation du plan-programme par l'Assemblée générale, en décembre 2024.

17. L'orateur a évoqué certains aspects techniques du document contenant le budget-programme annuel, tels que la limitation du nombre de mots et le caractère préliminaire des valeurs relatives aux prestations prévues pour 2023, lesquelles seraient mises en adéquation avec Umoja dans la version finale.

18. En ce qui concernait le rapport d'exécution des prestations prévues pour 2023, un groupe régional a demandé au secrétariat si seules les prestations financées sur le budget ordinaire étaient présentées et comment certaines catégories de prestations étaient comptabilisées.

19. Le Directeur du Cabinet de la Secrétaire générale a répondu que le document contenant le budget-programme était exhaustif : il rendait compte à la fois des activités et des prestations financées sur le budget ordinaire et des activités et des prestations financées au moyen de ressources extrabudgétaires. Prenant l'exemple de la catégorie « services fonctionnels pour les réunions », il a expliqué que les prestations étaient mesurées par unité de trois heures et notifiées par les divisions lorsque celles-ci fournissaient des contributions de fond aux débats d'une session. En outre, il a apporté des précisions sur la comptabilisation des rapports et de leurs aperçus généraux ou vues d'ensemble. Il a expliqué que les aperçus généraux ou les vues d'ensemble étaient des « résumés » des rapports et études phares et constituaient des publications distinctes. Les aperçus généraux et les vues d'ensemble étaient une composante importante des rapports phares, très appréciés par les États membres, les autres partenaires et le grand public.

C. Séance plénière de clôture

Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2025 (partie A du projet de budget-programme)

20. Une délégation et un groupe de pays ont dit regretter que tous les membres n'aient pas accepté la proposition visant à inscrire une étude de l'impact des mesures coercitives unilatérales sur le commerce international et le développement dans le plan-programme pour 2025. La délégation a dit que les sanctions unilatérales illicites de nature économique, financière et commerciale, de plus en plus fréquentes dans le domaine du commerce international, devraient être au centre des activités d'analyse et, plus généralement, du programme de travail de la CNUCED. La délégation et le groupe de pays ont dit qu'ils se réservaient le droit de saisir la Secrétaire générale de la CNUCED et le Secrétaire général de l'ONU de la question, tandis qu'une autre délégation a dit se réserver le droit d'invoquer tous les instruments disponibles et les règles de procédure pour défendre ses intérêts. Une autre délégation a affirmé que les mesures unilatérales avaient des conséquences économiques et commerciales manifestes. Elle a dit qu'il fallait promouvoir encore plus le dialogue et la

coopération et lutter contre les mesures unilatérales qui étaient contraires à la notion de communauté internationale et à l'esprit de coopération.

21. Une autre délégation a rappelé que, depuis sa création en 1964, la CNUCED était chargée de s'occuper des questions relatives au commerce, à l'économie, à la technologie et à la finance et aux questions connexes comme celle de la dette, sans exclusive. Elle a estimé que les sanctions unilatérales, comme les préoccupations environnementales ou d'autres problèmes, pouvaient être examinées dans leurs dimensions commerciale, économique, technologique et financière.

22. Un groupe régional et une délégation ont réaffirmé qu'ils s'opposaient à ce que le plan-programme prévoie une étude de l'impact des mesures économiques coercitives unilatérales, car cette question ne relevait pas du mandat de la CNUCED. La délégation a indiqué qu'en général, les sanctions et pressions économiques ne concernaient pas seulement l'économie et le commerce, mais, plus largement, la paix et la sécurité.

23. Une autre délégation a dit que les évaluations devaient être du ressort de l'ONU pour l'ensemble des activités et des programmes et le mécanisme intergouvernemental et du ressort des donateurs pour les projets techniques financés par les pays. Elle a demandé au secrétariat de confirmer ce point.

Observations finales

24. Dans ses observations finales, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a constaté que le projet de plan-programme n'avait pas été pleinement accepté, comme souhaité, et a pris note des différents points de vue exprimés par les membres. Le secrétariat a pris note de la demande qui lui avait été faite de recueillir les observations des États membres au sujet de la version finale du plan-programme pour 2025 lorsque celle-ci serait publiée pour examen par les commissions et l'Assemblée générale. Une réunion serait organisée à cette fin en mai 2024 et pourrait aussi être l'occasion de faire le point sur la gestion axée sur les résultats.

25. L'orateur a dit que le secrétariat de la CNUCED avait pris note de la demande d'inclure des informations au niveau des divisions et qu'en tant qu'entité du secrétariat de l'ONU, la CNUCED était tenue de communiquer des informations sur la représentation des régions géographiques et la répartition hommes-femmes en son sein. La Secrétaire générale de la CNUCED prenait cette obligation au sérieux et la direction était pleinement consciente de ses responsabilités. Des mesures étaient prises par tous les administrateurs concernés.

26. L'orateur a dit que le rapport d'exécution des prestations prévues pour 2023 se voulait un document d'accompagnement, de nature informelle, destiné à faciliter les débats pendant la session. Étant donné son degré de détail, ce document prenait beaucoup de temps à établir. Si son délai d'élaboration devait être raccourci, il ne pourrait pas rendre pleinement compte de l'exercice écoulé, même en faisant l'objet d'un plus grand nombre de contrôles de qualité.

27. Un groupe régional a réaffirmé son attachement au principe du multilatéralisme et à la mission de la CNUCED. Bien qu'au fait des problèmes budgétaires du système des Nations Unies, il a fait observer, tout comme une délégation, que certains membres, notamment parmi les pays les moins avancés francophones, avaient des difficultés à participer efficacement aux débats lorsque l'anglais était la seule langue utilisée dans les réunions et dans la documentation mise à leur disposition. Il importait de répondre aux besoins linguistiques des membres dans toute leur diversité afin que tous puissent participer aux travaux et que personne ne soit laissé de côté.

28. Une autre délégation a dit regretter que la proposition relative à l'étude de l'impact des mesures coercitives unilatérales sur le commerce et le développement n'ait pas été approuvée.

29. Un groupe régional a rappelé que, selon le mandat, la session supposait la mobilisation de ressources pendant trois jours.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

30. À sa séance plénière d'ouverture, le 22 janvier 2024, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a élu Peter Nalanda (Kenya) Président et Rashaun Watson (Jamaïque) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

31. Également à sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session, publié sous la cote TD/B/WP/327. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2025 (partie A du projet de budget-programme).
4. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-huitième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

32. Une délégation s'est dite préoccupée par l'organisation des travaux de la session. Elle a dit ne pas comprendre pourquoi le point 3 de l'ordre du jour, qui portait sur la question centrale, donnerait lieu à des débats informels, selon le programme de la session. Elle a demandé au secrétariat d'apporter des éclaircissements à la prochaine réunion directive du Conseil du commerce et du développement ou à la prochaine session du Groupe de travail.

C. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-huitième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

(Point 4 de l'ordre du jour)

33. À sa séance plénière de clôture, le 26 janvier 2024, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-huitième session tel qu'il figure dans un document officiel daté du 22 janvier 2024 (voir annexe I).

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

34. Aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Groupe de travail.

E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

35. À sa séance plénière de clôture, le 26 janvier 2024, le Groupe de travail a approuvé le rapport de la session et autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport au Conseil du commerce et du développement.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-huitième session du Groupe de travail

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
 - b) Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED relatif au commerce international et aux produits de base.
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2026.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-neuvième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Participation*

1. Les membres ci-après du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme étaient représentés à la session :

Angola	Liban
Barbade	Libye
Bélarus	Malaisie
Belgique	Maroc
Bhoutan	Mexique
Brésil	Mozambique
Cambodge	Nicaragua
Chine	Nigéria
Congo	Oman
Émirats arabes unis	Pakistan
Équateur	Panama
Espagne	Pays-Bas (Royaume des)
États-Unis d'Amérique	Philippines
Éthiopie	Pologne
Fédération de Russie	Portugal
Honduras	République arabe syrienne
Inde	République dominicaine
Indonésie	Thaïlande
Iraq	Togo
Italie	Trinité-et-Tobago
Jamaïque	Tunisie
Japon	Türkiye
Jordanie	Venezuela (République bolivarienne du)
Kenya	Zambie
Koweït	Zimbabwe

2. Les États non membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Bahamas

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Union africaine

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/WP(87)/INF.1.